

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 430-25 MODALITÉS POUR L'IDENTIFICATION CADASTRALE DES PARTIES PRIVATIVES D'UNE COPROPRIÉTÉ DIVISE

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 août 2025 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 430-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 313-14 AFIN DE PRÉVOIR DES MODALITÉS POUR L'IDENTIFICATION CADASTRALE DES PARTIES PRIVATIVES D'UNE COPROPRIÉTÉ DIVISE

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Urbanisme*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 26 août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour d'août 2025.

Vincent Rolland, directeur général et greffier